



**ARRÊTÉ PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION ÉLECTORALE
POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE NICE-TOULON**

**LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR,
RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

- VU** le code de l'éducation, notamment les articles L822-1, R822-2, R822-12 à R822-12-2 du code de l'éducation ;
- VU** le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;
- VU** l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- VU** l'arrêté du recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur du 19 septembre 2025 portant délégations de signature, notamment au recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- VU** la circulaire du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

ARRÊTE

Article 1

La commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Nice-Toulon est composée comme suit :

Représentants pour l'Administration

Titulaires	Suppléants
Mireille BARRAL, directrice générale du Crous de Nice-Toulon	Arnaud FREDEFON, directeur adjoint
Marielle CHARBIT, directrice vie étudiante	Shantala BERTHELOT, responsable des aides financières
Vanessa TITH, directrice projets innovation	Malika HADDOU, responsable du service financier
Louis LAGACHE, directeur académique de l'hébergement	Mélanie BAILLARGEAT, cheffe du service dossier social étudiant

Représentants pour les étudiants

Listes présentées	Titulaires	Suppléants
ORE : « Coordination étudiante »	Margot TERRAIL	Milo XAVIER
ORE : « FAGE »	Célia BOUNEMRI	Lucas BONFILS
ORE : « UNI »	Esteban PARIS	Flavio CONTAT
ORE : « Union étudiante »	Thibault DIEDERICH	-

Article 2

La commission électorale est présidée par le recteur de région académique ou son représentant, ci-après désigné : Christophe PROUDHOM.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de Nice-Toulon et affiché dans ses locaux.

Article 4

La directrice générale du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice-Toulon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 18 novembre 2025

**Pour le recteur de région académique
et par délégation,
le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation**



Khaled BOUABDALLAH

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.